

Stations de traitement des effluents

Laboratoires - Morgues - Médecine nucléaire Blanchisserie et stérilisation - Industriel



Stations de traitement des effluents



Le traitement d'effluents liquides en milieu hospitalier

i les volumes d'eau entrant dans l'hôpital sont importants (de l'ordre de 400 à 1200 litres par jour et par lit), les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement public le sont également; ces rejets pouvant générer une pollution de l'environnement. Les effluents hospitaliers sont spécifiques aux établissements de santé : générés par les activités de soins, d'analyse et de recherche. Les risques induis par ces effluents peuvent être de différentes natures : infectieux, toxique, radioactif, haute température.

La solution développée par SOGOBA

OGOBA dimensionne et réalise des installations permettant le traitement et/ou le stockage des effluents liquides. Grâce à notre bureau d'études intégré, SOGOBA propose un suivi et un accompagnement complet des projets en lien avec la réglementation existante.

Contexte réglementaire

A ce jour, il existe très peu de textes réglementaires légiférant les rejets de polluants chimiques et autres produits contaminés biologiquement des effluents hospitaliers. Néanmoins, des dispositions générales non spécifiques aux effluents hospitaliers peuvent être applicables aux établissements de Santé privés ou publics (Lois sur les déchets et les installations classées, Lois sur l'eau, le Code de la Santé Publique, le Code de la Commune, le Code de l'Urbanisme et différentes textes réglementaires relatifs à certains produits).

Nos solutions de traitement pour la maîtrise des risques environnementaux :

- Risque infectieux
- Risque toxique
- Risque radioactif





Scannez-moi pour retrouver notre documentation technique ou connectez-vous sur www.sogoba.com/---

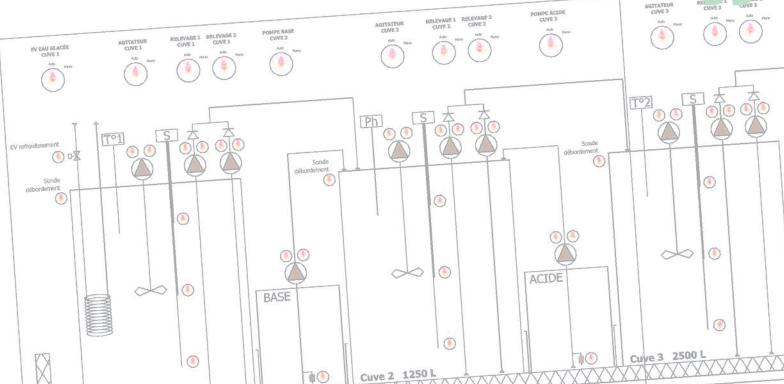






- ✓ Étude de faisabilité, d'implantation et de mise en place personnalisée
- ✓ Réalisation sur mesure
- ✓ Automatisation du système
- ✓ Connectivité GTB et alarmes dans les services
- ✓ Matériel testé et compatible en milieu à risque
- ✓ Mise en route et formation du personnel sur site
- ✓ SAV SOGOBA
- ✓ Contrat de maintenance
- ✓ Fourniture des consommables

L'hôpital est un acteur principal de la Santé Publique et doit montrer l'exemple en matière d'hygiène, de prévention des risques pour l'homme et son environnement



Effluents à risques infectieux

Traitement chimique



Services concernés : Laboratoires, morgues, salles d'autopsie et services de dialyse

PRINCIPE

Dans une première cuve, une solution tampon de désinfectant (base) est injectée afin d'assurer la désinfection des effluents dès leur arrivée. Une fois le temps de contact respecté, les effluents désinfectés sont transférés, grâce à une pompe de relevage, vers une seconde cuve.

Dans cette cuve un contrôle du pH est effectué, suivi de l'injection proportionnelle d'un agent neutralisant (acide).

Un brassage est activé et un nouveau contrôle du pH permet l'autorisation du rejet des effluents dans le réseau d'évacuation.

Contexte réglementaire

- Circulaire DGS/SD5C/DHOS/E2/DRT/CT1/CT2 n° 2004-382 du 30 juillet 2004 relative aux précautions à observer dans les services d'anatomie et cytologie pathologiques, les salles d'autopsie, les chambres mortuaires et les laboratoires de biologie « spécialisés ATNC » :
 - « La place doit être prévue pour permettre l'installation d'une cuve de décantation-inactivation des effluents liquides ou de tout autre système équivalent »
- Arrêté du 16 juillet 2007 fixant les mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre dans les laboratoires de recherche, d'enseignement, d'analyses, d'anatomie et cytologie pathologiques, les salles d'autopsie et les établissements industriels et agricoles où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes.
 - « Inactivation des déchets contaminés avant leur sortie de l'établissement. Inactivation des agents biologiques dans les effluents par des moyens appropriés »



4

Effluents à risques radioactifs

Traitement par décroissance



Services concernés : Médecine nucléaire, imagerie



PRINCIPE

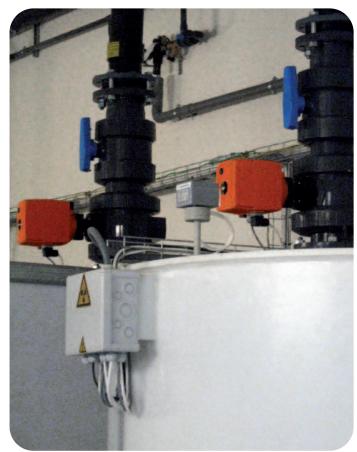
Les cuves de stockage se remplissent au fil de l'arrivée des effluents, le transfert de la première cuve vers la seconde se fait lorsque le niveau haut est atteint et ainsi de suite si la station est équipée de cuves complémentaires. Aucun traitement n'est réalisé dans ces cuves, les effluents y sont stockés pendant un temps nécessaire de décroissance suivant le radio élément et la période de l'isotope. La personne radiocompétente est la seule à pouvoir autoriser le rejet une fois le temps de décroissance effectué.



• Arrêté du 23 juillet 2008 portant homologation de la décision n°2008-DC-0095 de l'ASN du 29/01/2008 fixant les règles techniques auxquelles doit satisfaire l'élimination des effluents et des déchets contaminés par les radionucléides.

Art 18 "Les déchets contaminés sont entreposés dans un lieu réservé à ce type de déchets. Ce lieu est fermé et son accès est limité aux seules personnes habilitées par le titulaire de l'autorisation[...] risque d'incendie"

Art 20 "Les effluents liquides contaminés sont dirigés vers un système de cuves d'entreposage avant leur rejet dans un réseau d'assainissement ou vers tout dispositif évitant un rejet direct dans le réseau d'assainissement"



Stations de traitement des effluents

Effluents à haute température

Traitement par refroidissement



Services concernés : Stérilisation et blanchisserie

PRINCIPE

soit maximum 30°C.

Les effluents à haute température sont dirigés vers les cuves de stockage dans lesquels ils subiront un cycle de refroidissement automatisé. Une sonde de température permet de contrôler le refroidissement effectué par le biais d'un échangeur inox. Les effluents seront évacués une fois atteint la température autorisée

Il est possible de créer un réseau bouclé permettant la récupération des calories et donc le préchauffage de l'eau froide destinée à la production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS).

L'expertise des réseaux ECS appliquée à vos installations

Contexte réglementaire

- Arrêté du 02/02/98 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
 - « La température des effluents rejetés est inférieure à 30° C et leur pH est compris entre 5,5 et 8,5 ou 9,5 s'il y a neutralisation alcaline. »

Sécurités des installations :

- Voyants de défauts sur l'armoire électrique, dans le service à traiter et sur le PC sécurité de l'établissement
- Plusieurs indicateurs de niveaux dans les cuves et bacs de rétentions
- Supervision du système avec report de données sur écran tactile et/ou PC, contrôle et commande à distance (Option)

Effluents industriels

Traitement sur mesure



ur la base de nos expériences et applications en milieu hospitalier, nous proposons des installations capables de combiner refroidissement, traitement chimique et instruments de mesure spécifiques.

Des solutions sur-mesure adaptées à votre secteur d'activité

Contexte réglementaire

- Règlement sanitaire départemental : Art. 29-3 concernant le déversement délictueux dans les ouvrages publics
 - « Il est interdit d'introduire dans les ouvrages publics, directement ou par l'intermédiaire de canalisations d'immeubles, toute matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'être la cause directe ou indirecte soit d'un danger pour le personnel d'exploita -tion des ouvrages d'évacuation et de traitement, soit d'une dégradation des dits ouvrages ou d'une gêne dans leur fonctionnement. »





OPTIONS GÉNÉRALES

- Bac de rétention avec sonde de surverse
- Sondes ultrason
- Pompes de relevage doublées
- Electrovanne pour arrivée eau froide ou rinçage des cuves

Nombreux accessoires disponibles, nous consulter



Effluents des points isolés_

Traitement local



SOGOBA propose également des cuves de récupération individuelles compactes sous paillasse pour vos points d'eau éloignés.

EUB/EUS

PRINCIPE

Ces installations sont asservies à une robinetterie électronique et un boîtier de gestion. Un piquage de prélèvement peut y être intégré pour contrôler la décroissance en cas de radioéléments.





ZI Les Paluds 42 Rue de Lenche 13685 Aubagne Cedex Tél : +33 (0) 4 42 70 09 19

Tél: +33 (0) 4 42 72 60 92 contact@sogoba.com